

**AVENANT N°47 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026
RMC ANTENNE ET WEB**

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise du 02/03/2026 au 06/03/2026 le jeu « Sunseeker », sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC STORY et RMC sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2025-2026, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible à l'antenne de RMC.

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 - Mot clé [ROBOT]
- Téléphone au 3216, touche 3

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

[Par Téléphone] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par téléphone pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,45 € / minute plus surplus opérateur par participant et par session de Jeu
- pour un montant maximum de remboursement par session de 1,35 € TTC.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Du 02/03/2026 au 06/03/2026, les auditeurs s'inscrivent lors de l'émission : « Super Moscato Show ». Les animateurs lanceront des annonces pour proposer aux auditeurs de s'inscrire.

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

Il y aura 5 gagnants désignés par tirage au sort dans l'émission Super Moscato Show : 1 gagnant chaque jour de la semaine du lundi 2 mars et vendredi 6 mars 2026

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention du lot :

- Directement à l'antenne de RMC
- Personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

A l'issue du tirage au sort, le gagnant est contacté pendant l'émission. Si le gagnant pour quelque raison que ce soit ne répond pas ou est injoignable, il perd sans recours possible le bénéfice de sa dotation et un autre gagnant est sélectionné. Le passage à l'antenne valide le gagnant et la dotation qu'il a remportée.

Une fois le gagnant validé, ce dernier a 48h pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes.

4. Dotations

A gagner du 02/03/2026 au 06/03/2026 : 5 tondeuses Sunseeker modèle 'S3'

Il y a 5 gagnants au total du 02/03/2026 au 06/03/2026

Prix de la tondeuse Sunseeker modèle 'S3' : 899€ TTC